

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU C.A.S.C. DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

Ordre du jour :

- **Rapport de gestion sur l'activité de l'association et sur les comptes clos le 31 décembre 2020.**
 - **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes clos le 31 décembre 2020.**
 - **Approbation desdits comptes de l'exercice**
 - **Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.612-5 du code de commerce et approbation desdites conventions**
-

Valérie Mariette ouvre la séance, excuse Mr Marty, commissaire aux comptes ainsi que Mr Larranaga, Mme Baignière, O. Bouaïfel, F. Deleris et remercie les collègues de leur présence.

Nous notons la présence de Mr Mangel, expert-comptable.

V. Mariette donne lecture du rapport de gestion pour l'année 2021. Il est précisé que les documents sont disponibles au secrétariat du CASC.

- Approbation des comptes 2021 :

Arnaud Mangel (expert-comptable) présente les comptes 2021.

Lecture est faite par V. Mariette des documents concernant les comptes de l'exercice 2021 arrêtés lors du dernier Conseil d'Administration et des deux rapports du commissaire aux comptes.

Plus d'autres questions n'étant posée, Il est procédé au vote :

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion sur l'activité et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, et lui donne quitus de sa gestion.

Les comptes de l'exercice 2021 sont adoptés à l'unanimité des présents.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat 2021 qui lui a été présentée. En conséquence, le résultat de l'exercice qui s'élève à - 143 200 € sera affecté en fonds associatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve expressément la conclusion des conventions visées audit rapport.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité des présents.

Plus d'autre question n'étant et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 15.

La Présidente



V. MARIETTE

Fait à Saint-Ouen le 18 Novembre 2022